

Manutentionnaire

Nature du travail

Relevant du service de la gestion des immeubles et sous l'autorité de son contremaître, le rôle principal et habituel de l'employé de ce titre d'emploi consiste à manipuler et déplacer différents contenants à déchets à l'aide d'appareils de manutention et à effectuer un ensemble de travaux d'entretien ménager à l'intérieur et à l'extérieur des immeubles assignés.

Attributions caractéristiques

- manipuler, sortir et déplacer les contenants à déchets à l'aide d'appareils de manutention, s'il y a lieu, nettoyer, laver et désinfecter les pièces et les accessoires et débloquer les chutes à déchets;
- balayer, nettoyer, épousseter, laver les murs, les plafonds, les portes, les garde-corps, les mains courantes et les fenêtres des aires communes;
- décaper, laver et cirer les revêtements de planchers, les escaliers des aires communes et des logements des immeubles;
- nettoyer et laver les surfaces des murs, des revêtements de planchers et des équipements, lors de la libération des logements;
- assurer l'entretien des pelouses, des arbres et arbustes, des haies et ramasser les feuilles;
- assurer l'entretien des aires extérieures comme les trottoirs, entrées et aires de circulation;
- déneiger, déglacer, et appliquer au besoin de l'abrasif sur les aires de circulation, de stationnement et de drainage de surface ou sur toutes autres surfaces telles que, balcon, toiture ou autres;
- ranger et installer aux moments appropriés les équipements tels que bancs, tables, clôtures, abris, etc.;
- tenir à jour l'inventaire de l'outillage et des produits et effectuer l'approvisionnement, selon les politiques de l'organisme, chez les fournisseurs désignés;
- signaler toute défectuosité des équipements ou appareils, de la machinerie ou des bâtiments à son supérieur et remplacer au besoin les ampoules électriques et tubes fluorescents;
- assister l'ouvrier aux réparations à la demande de son supérieur;
- déplacer du mobilier, manutentionner, transporter, entreposer et disposer des marchandises et du matériel;
- vérifier sur demande la validité des vignettes dans les stationnements, émettre des avertissements de remorquage et aviser son supérieur de la situation;
- informer les locataires ou toute autre personne sur les lieux du non-respect des règlements; signale tout acte de vandalisme et prévenir les autorités concernées;
- diriger les demandeurs d'information vers les bonnes personnes;
- effectuer toute autre tâche connexe.

Qualifications minimales requises

- Attestation d'études professionnelles secondaire V, en entretien de bâtiment (AEP);
ou
5 ans d'expérience dans des fonctions jugées équivalentes;
- Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment;
- Posséder un permis de conduire valide afin d'utiliser son automobile pour de fréquents déplacements.

Rémunération

Classe 2 du système de classification prévu à la convention collective